

**Procès verbal de la séance du conseil municipal de la commune d'Arcens
qui s'est tenu jeudi 4 juillet 2024 à 18 h
dans la salle du conseil municipal**

Présents : Thierry Girot, Joëlle Courtault, Laurent Chaussinand, Jean Claude Ribeyre, Brigitte Clauzier, Martine Marmey, Lionel Vignal.

Absents : Abel Patricia, Chanut Nathalie, Mercier Nadège, Rozé Aurélien

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Lionel Vignal

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 mai 2024.
2. Approbation des nouveaux statuts du PNR
3. Attribution de subvention à l'amicale laïque pour l'année 2024
4. Désignation des référents communaux pour la commission PLUI
5. Questions diverses
6. Communication

1 - Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 22 mai 2024.

Vote à l'unanimité

2 - Approbation des nouveaux statuts du PNR

Monsieur le maire rappelle que la décision sur ce point avait été reportée lors du conseil municipal précédent et demande quel est le résultat des réflexions de chacun.

Remarques de Jean Claude Ribeyre, délégué au PNR :

Ce n'est pas certain que la décision de modification de statuts soit, comme annoncé, à l'origine de la Chambre régionale des comptes ;

Les raisons de ces modifications ne sont pas très explicites ;

C'est une décision « descendante » dans le style de celles que les électeurs viennent de rejeter.

Il précise aussi que l'on diminue le nombre d'élus de la Région et du Département car ils ne sont pas disponibles et qu'on donne à chacun 25 voix alors qu'un élu des communes n'a en qu'une. Compte tenu que le nombre de pouvoir est de 2, un élu de la Région peut donc avoir $25 * 3 = 75$ voix (soit l'équivalent de 25 communes).

La disposition de fixer un quorum au nombre de voix n'est pas représentative puisque l'ensemble Région et Département est majoritaire devant les communes.

Après discussion et vote, le conseil municipal ne valide pas la modification des statuts du PNR,

Vote 3 contres et 4 abstentions

3 Attribution de subvention à l'amicale laïque pour l'année 2024.

La subvention est votée à l'unanimité, Monsieur le Maire ainsi que les conseillers municipaux souhaitent avoir un aperçu des sommes alloué aux sorties, et avoir un regard sur les statuts de l'amicale laïque.

4 Désignation des référents communaux pour la commission PLUI

Monsieur le Maire explique au conseil municipal, qu'il faut élire deux personnes pour participer aux commissions du PLUI, ces dernières auront à se rencontrer une

fois par trimestre pour travailler avec l'ensemble des communes, plus une réunion de travail par mois sur la commune d'Arcens.

Mme Courtault Joëlle titulaire M. Ribeyre Jean-Claude suppléant.

5 Questions diverses

Monsieur le Maire nous fait part du courrier de Mme Gadais Monique Présidente d'ARCADE qui a été déposé en mairie, Le sujet porte sur le débroussaillage du Jardin Clos du Pré Nouveau, lieu-dit Massas, Mme Gadais suggère qu'un référent soit nommé, pour gérer l'entretien, avec l'agent communal et des bénévoles. Monsieur Lionel Vignal se propose de prendre cette fonction.

Monsieur le Maire nous informe de la vente du terrain de M. Riou/ Belli parcelle de 230m² pour un prix de 2000€, route de Saint Martin de Valamas, Le conseil municipal en accord avec Monsieur le Maire décide de préempter.

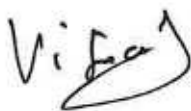
Monsieur le Maire nous informe, suite au passage annuel de monsieur Bodet, pour vérifier les cloches de l'église, que la fixation entre le mouton et la bride de la cloche est en mauvais état, Un devis a été présenté d'un montant de 5 886 € HT. Monsieur Maza Gérard habitant de la commune se propose en tant qu'ancien menuisier de regarder et de donner un avis.

6 Communication

Monsieur le Maire donne les dates des festivités :

- 13 juillet visite de l'usine hydroélectrique, exposition de photos dans la salle polyvalente par monsieur Jean-Claude Ribeyre.
- 20 et 21 juillet fête annuelle, feu d'artifice le dimanche 21 à 22h30.
- Prochain conseil municipal 13 septembre 2024 à 18h

Vignal Lionel
Secrétaire de séance



Thierry Girot
Maire d'Arcens

